

Mesures destinées aux aidants : "on attend de voir vraiment leur application"

Un Français sur six soutient aujourd'hui un proche en perte d'autonomie pour des raisons de santé ou de handicap... au risque d'altérer sa propre santé et ses conditions de vie. On les appelle les « proches aidants ». Le point sur les annonces du gouvernement avec Olivier Morice, délégué général du collectif "[Je t'aide](#)".

Vidéo : https://www.allodocteurs.fr/se-soigner/handicap/aidants-familiaux/mesures-destinees-aux-aidants-on-attend-de-voir-vraiment-leur-application_28073.html

Mesures destinées aux aidants : "on attend de voir vraiment leur application"

Parmi les mesures présentées ce matin par le gouvernement en faveur des aidants : la création d'une allocation en octobre 2020 pour indemniser ceux qui doivent arrêter de travailler. Cette allocation journalière du proche aidant s'élèvera à 43 euros par jour pour une personne vivant en couple et à 52 euros pour une personne isolée. Un montant similaire à ce que prévoit le congé pour un enfant malade.

Le congé indemnisé : un progrès symbolique mais insuffisant

"Il faut savoir que nous partions de rien puisque le congé de proche aidant dans sa première version n'était pas indemnisé. Par conséquent, il n'était pas du tout utilisé. Cette indemnisation va donc dans le bon sens et symboliquement c'est une belle étape qui a été franchie. Mais elle est limitée à 3 mois alors que beaucoup d'aidants sont mobilisés pendant des années comme tous les parents d'enfants porteurs de handicap.

Par ailleurs, ce congé, avec cette indemnisation de 43 euros par jour ouvré, se situe en-dessous du seuil de pauvreté. Et comment on fait quand on doit en plus financer tous les restes à charge liés à la pathologie de la personne dont on prend soin ? Concrètement, cela condamne encore les aidants à la précarité."

Des conditions d'accès trop restrictives

"Nous avons aussi des choses à dire sur les conditions d'accès à ce congé puisqu'il est ouvert à toute les personnes aidant un proche en situation de handicap à plus de 80% ou une personne âgée dépendante. Mais si je m'occupe de mon épouse qui a un cancer en phase terminale, je n'ai pas droit à ce congé. Il est temps que l'Etat arrête de considérer les aidants en silos, le handicap d'un côté, l'âge de l'autre, la maladie autre part... Il faut que les aidants soient pris dans leur globalité."

"Portrait type" d'un aidant

"Ils sont aujourd'hui 11 millions à s'occuper d'un parent, d'un proche, d'une épouse, d'un mari, d'un enfant... qui perd son autonomie du fait de l'âge, d'un handicap ou d'une maladie. Donc tout le monde peut être concerné. Cela touche toutes les catégories de la population ! Avec une courte majorité de femmes sur l'ensemble, mais dans le détail, plus la charge de l'aidant est lourde et plus les femmes sont représentées... Et contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'une population aussi âgée qu'on l'imagine : la moitié des aidants sont des actifs."

Des mesures d'accompagnement pour sortir les aidants de leur isolement.

"Le plan annoncé aujourd'hui tente de couvrir une multitude de besoins des aidants. Il comprend des propositions de réponses intéressantes pour le besoin de répit, de reconnaissance et de simplification du parcours administratif pour les aidants. Maintenant on attend vraiment de voir leur application..."

Il faut réduire les inégalités d'accès aux structures de répit

[Visualiser l'article](#)

"En particulier pour faire face à l'épuisement qui touche 20% des aidants... Ils rappellent souvent qu'en tant qu'aidants ils travaillent 24h/24, 7 jours sur 7. Donc l'épuisement est une réalité. Le besoin de répit est ressenti par beaucoup d'aidants et le problème aujourd'hui c'est que les solutions soient harmonisées sur tout le territoire. Il y a des structures de répit dans les grandes métropoles.. mais si je suis au fin fond de la campagne c'est très différent. Et puis les réponses sont souvent partielles, par pathologies et avec des horaires limités.. J'ai besoin, quand je suis aidant, de savoir que je peux frapper à une porte en sachant que, quelle que soit ma situation, j'aurai une réponse !"